

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 AOÛT 2011

Le vingt quatre août deux mille onze, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de dix, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 17 août 2011.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, LE TROUHER Erwan, ELLIAS Claude, JOUAN Isabelle, EZANIC Jean-Louis.

Étaient absents excusés: DORN Delphine, ROBIN Evelyne, HOUEIX Magali,

Étaient absents : MORAUT Philippe, DETLOF-CHAPUT Stéphanie

Secrétaire de séance : LE TROUHER Erwan

D É C I S I O N S

RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE BELLEVUE » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement du lotissement « Les Hauts de Bellevue » sont achevés et qu'il reste des travaux à régler 167598.40 € (factures non arrivées). Afin de pouvoir les honorer il s'avère nécessaire de contracter un financement complémentaire.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée l'autorisation de réaliser un emprunt de 150000 € sur 5 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour la réalisation d'un emprunt de 150 000 € sur 5 ans.

CONSULTATION DES ASSUREURS POUR LE RENOUELEMENT DES CONTRATS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats relatifs aux services d'assurance entrent dans le champ d'application du code des marchés publics (prime d'assurances comprise entre 4000 et 90 000 € HT).

Les contrats existants arrivent à échéance au 31 décembre 2011, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'engager une consultation des assureurs pour la conclusion des contrats d'assurances couvrant les risques suivants :

- dommages subis par les biens communaux,
- véhicules municipaux,
- risques statutaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des assureurs, les risques seront répartis en 3 lots séparés.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX COMMUNES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE AU CONSEIL GÉNÉRAL – PROGRAMME 2012 :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer des routes communales de la commune. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communal et rurale.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 73 453,54 € TTC (61 416,00 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Général pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communal et rurale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

TARIF DES DÉPASSEMENTS D'HORAIRE À LA GARDERIE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire rappelle l'institution d'une mesure dissuasive pour le dépassement d'horaire qui passe par une facturation de 12 € la 1/2 h pour tout dépassement de l'heure légale de fermeture à la garderie municipale.

Cette mesure a été appliquée plusieurs fois aux familles qui se sont vu facturer la somme de 12 € par 1/2 heure et par enfant pour tout dépassement. Une réclamation est parvenue en Mairie au cours de cet été concernant le prix qui est facturé par enfant.

Monsieur le Maire s'est engagé à revoir ce tarif avant la nouvelle rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 7 voix pour, 3 abstentions, de conserver le tarif de 12 € la 1/2 heure par enfant pour tout dépassement d'horaire.

ORGANISATION DE LA GARDERIE EN FONCTION DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire rappelle la fréquentation de la garderie les matins et soirs.

Actuellement Mme VERDIER assure seule l'accueil du matin, elle est accompagnée, jusqu'à 17 h 45, de Mme PESTIPONT pour l'accueil du soir.

Considérant les effectifs, le conseil municipal décide d'augmenter le temps de présence de Mme PESTIPONT à la garderie comme suit :

- de 8 h à 8 h 40 et de 15 h 45 à 17 h 45 (l'horaire de 17 h 45 pourra être modulé si le nombre d'enfant est supérieur à 12).

DÉSENCLAVEMENT DU LOGEMENT DE LA POSTE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation cadastrale de la Poste de GUERN. La parcelle n° 1178 de la section I qui est actuellement en vente permettrait de créer un accès à l'arrière du bâtiment et de ce fait désenclaverait le logement qui va être réhabilité pour créer 2 appartements.

La parcelle I n° 1178 est elle accessible par la parcelle I n° 1179 appartenant à M. LE LIBOUX Claude, seul un droit de passage sur 3 mètres au Nord de la parcelle permet d'y accéder.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE de faire une offre pour la parcelle I 1178 et de négocier avec M. LE LIBOUX Claude pour obtenir un accès à la parcelle I 1178.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Monsieur le Maire fait savoir que l'apprentissage est possible dans le secteur public et qu'il serait intéressant que la commune puisse former des apprentis au niveau des services techniques.

La rémunération d'un apprenti est règlementée en fonction de l'âge du jeune, de l'année d'exécution de son contrat et du diplôme préparé. L'employeur public ne peut conclure avec le même apprenti plus de trois contrats d'apprentissage successifs.

Les collectivités publiques qui souhaitent accueillir un apprenti, doivent demander un agrément au Préfet de leur département pour chacun des maîtres d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de GUERN, DÉCIDE, à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} septembre 2011, un poste pour accueillir un apprenti au niveau des services techniques,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- de demander les agréments nécessaires.

INFORMATIONS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DÉCHÊTS 2010 :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, il est demandé à Pontivy Communauté de communiquer le rapport annuel d'activités du service déchet aux mairies des communes membres, qui doivent en faire rapport à leur conseil municipal avant le 30 septembre. Ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de Pontivy Communauté ainsi que dans les mairies des communes membres.

TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour la prochaine année scolaire, 4 enfants ont été inscrits sur le circuit communal du secteur Est de la commune qui est assuré par TAXIVY et que 7 enfants ont été inscrits sur le circuit Ouest qui est assuré par C.T.M.

Après contact avec le Conseil Général, il a été décidé de supprimer le circuit assuré par C.T.M. au moyen d'un grand car, coûteux pour la commune notamment.

Le Conseil Général propose donc à la commune de confier les 2 circuits à TAXIVY. Le même petit véhicule effectuera les 2 tournées. Le problème qui est posé est la garde des élèves le matin et soir. Il est proposé la gratuité de principe. L'organisation du ramassage sera précisée avec TAXIVY. Une rencontre est prévue mardi prochain.

GUERN ACTUS DE SEPTEMBRE :

Monsieur le Maire rappelle que le Guern actus de septembre doit être imprimé et déposé à la poste pour le 31 août 2011. (Distribution à partir du 5 septembre 2011).

TRAVAUX SUR LE LOGEMENT DE LA POSTE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu fin juillet avec le PACT ARIM pour la visite du logement situé au dessus de la poste. Une proposition de réhabilitation de 2 appartements devrait parvenir en Mairie au cours du mois de septembre.

DISTRIBUTION DES INVITATIONS DU REPAS DU CCAS DU 6 NOVEMBRE :

Monsieur le Maire fait savoir que la distribution des invitations pour le repas du CCAS du 6 novembre 2011 devra se faire sur la première quinzaine d'octobre. Le secrétariat devra communiquer le nombre de repas au restaurant pour le 24 octobre.

POINT SUR LA RENCONTRE AVEC L'ARCHITECTE CONCERNANT LA CHAPELLE DE GUERMEUR :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pontivy Communauté réalise dans le cadre du programme de restauration des chapelles, une étude préalable technique à la restauration de la chapelle Saint Gilles à Guermeur, étude qui démarrera mi-octobre.

3 intervenants ont déjà réalisés un diagnostic de l'édifice :

- M. Joël MARIE, a réalisé en juin 2006, un dossier relatif aux polychromies et peintures,
- M Bernard LE MOEN, a réalisé en mars 2006 un rapport technique,
- M. Gérard DANET, a réalisé une étude historique en date de septembre 2007.

La chapelle de Guermeur ne fait pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques.

Les travaux prévus consistent en la restauration de l'ensemble de l'édifice. Un estimatif des coûts (travaux + honoraires) s'élève à 186107.00 € TTC. Cèt estimatif ne comprend pas les travaux de peinture.

LOTISSEMENT DES HAUTS DE BELLEVUE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compromis de vente concernant le lot n° 5 a été signé ce mardi 23 août. Les futurs propriétaires sont M. LE JOSSEC Christian et Mme KERVINIO Sandrine.

NUIT DE LA CHAUVE SOURIS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'animation organisée par Pontivy Communauté sur la nuit de la chauve-souris aura lieu ce jeudi 25 août à GUERN, rendez-vous à la salle polyvalente à 21 h 00.